



EXPLOITATION COMMERCIALE images tournees association sponsors

Par **Lullaby34**, le **12/10/2014** à **13:12**

Bonjour,

Je suis présidente d'une association sportive qui existe depuis 20 ans. Il y a quelques semaines, son fondateur et moi-même avons proposé et encadré un stage de formation de plusieurs jours à une discipline de sport extrême pour des sportifs d'une autre discipline, dont certains sont assez connus et ont des sponsors.

Ils nous avaient demandé l'autorisation qu'un de leurs amis filme certains moments du stage, pour avoir une trace de cette expérience entre amis. Ils nous avaient assurés de citer notre association, le nom son fondateur et le mien lors d'éventuelles publications sur Facebook ou d'autres réseaux sociaux. Ils devaient aussi nous livrer les images tournées dans leur globalité afin que nous puissions de notre côté réaliser un montage pour promouvoir notre association. C'est à ces conditions (donnant donnant) que nous avons accepté que la formation soit filmée pour partie. Nous n'avons rien écrit.

Depuis la fin du stage, ils ont mis en ligne sur internet des photos et des vidéos du stage à des fins commerciales (ils se font de la pub et font de la pub pour leurs sponsors avec). Ils ont également fait réaliser un reportage par un site internet professionnel sur ce stage, sans jamais faire citer par le journaliste le nom de notre association, ni celui de son fondateur, ni le mien. La mise en valeur est entièrement sur les participants au stage. Ils vont publier une sorte de série de courtes vidéos sur le stage, ils en sont au volet n°1 qui totalise déjà plusieurs milliers de vues sur you tube, en 2 jours. De plus, ils refusent de nous livrer leurs images.

Pourtant, il s'agit d'un stage signé de notre association, avec une méthode d'entraînement inédite mise au service des participants, des lieux de cours de notre association ou loués par notre association, du matériel de notre association ou loué par nos soins. De plus, on voit son fondateur et moi-même à plusieurs reprises sur les images publiées.

Bref, ils nous ont utilisés pour "faire le buzz" sur internet sans jamais nous citer.

Juridiquement, d'après vous, que pouvons-nous faire ? Est-ce attaquable ?

Sachant que nous les avons appelé à plusieurs reprises dès le début des publications mais ils n'ont que faire de nos remarques. Nous n'avons pour l'instant pas d'argumentaire juridique à leur opposer.....

D'avance un grand merci pour votre retour.